L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 29 numéro 26, 4 juillet 2014

Dans nos pages

Francophonie

Savoir et faire savoir

Page 3

Fête du Canada en photos

Pages 4 et 5

Nominations à la Cour suprême

La crise persiste entre l'exécutif et le juridique

Page 6

À mi-chemin sur le traversier de Camsell band (N'Dule), entre la rive ouest et est du Deh Cho, un regard vers l'arrière nous permet de voir les Monts Mackenzie, une vision qui nous accompagnera jusqu'à Wrigley.
(Photo : Alain Bessette)

La Cour suprême reconnaît l'existence du titre ancestral

Un jugement historique

LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Pour la première fois dans l'histoire du pays, la Cour suprême du Canada a reconnu le titre ancestral d'une Première Nation sur un territoire spécifique, un arrêt qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur des projets énergétiques controversés comme l'oléoduc Northern Gateway.

L'arrêt unanime de huit juges, qui renverse un jugement de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, permettra aux Premières Nations d'établir plus facilement un titre ancestral sur de larges territoires utilisés régulièrement pour la chasse, la pêche et d'autres activités. Il s'agit du premier jugement de la Cour suprême relatif à un titre ancestral, et il s'appliquera à toute revendication territoriale non résolue.

« Il incombe au groupe revendicateur d'établir l'existence du titre ancestral, a écrit la juge en chef Beverley McLachlin dans l'arrêt. Il faut déterminer la façon dont les droits et intérêts qui existaient avant l'affirmation de la souveraineté peuvent trouver leur juste expression en common law moderne. »

Le plus haut tribunal du pays a cependant estimé que le développement économique pouvait toujours se poursuivre sur des territoires où un titre ancestral a été établi, pour autant que l'on respecte l'une ou l'autre de deux conditions. Le développement économique sur ces territoires nécessitera ainsi le consentement du peuple autochtone, sinon le gouvernement devra prouver que le développement est urgent et considérable, et qu'il est compatible avec l'obligation fiduciaire de la Couronne envers les peuples autochtones.

Essentiellement, cela signifie que les gouvernements devront justifier davantage le développement économique sur les territoires autochtones.

Dans cet arrêt concernant la Première Nation Tsilhqot'in en Colombie-Britannique, la Cour suprême du Canada a également souligné clairement que les lois provinciales s'appliquaient toujours sur les territoires où un titre ancestral a été reconnu, selon les limites constitutionnelles.

Le chef Roger William, de la communauté Xeni Gwet'in, l'une des six bandes constituant la Nation Tsilhqot'in, a salué cette reconnaissance du titre ancestral sur 1 750 kilomètres carrés de territoire. « Les Premières Nations à travers ce pays ont fait appel aux tribunaux, conclu des traités, parlé leur langue et démontré l'usage du territoire, et ont ainsi soutenu notre cause — nous les en remercions », a-t-il déclaré par communiqué.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a bien sûr salué cette décision qui « passera certainement à l'histoire comme l'un des jugements les plus importants et les plus fondamentaux jamais rendus par la Cour suprême du Canada. »

Le porte-parole de l'APN et chef régional pour le Québec et le Labrador, Ghislain Picard, a soutenu qu'« il s'agit sans contredit d'un jugement historique qui nous permettra de jeter de nouvelles bases et d'établir une nouvelle orientation ».

« Dans ce jugement, la Cour indique clairement à la Couronne de prendre au sérieux le titre autochtone et de se réconcilier de façon honorable avec les Premières Nations », a-t-il indiqué.

La chef régionale de la Colombie-Britannique, Jody Wilson-Raybould, a estimé de son côté qu'« à court terme, cette décision démontre à tous les Canadiens les limites et l›inefficacité des mécanismes dont dispose actuellement la Couronne pour se réconcilier avec les Premières Nations ».

« Il est primordial que le gouvernement fédéral coordonne ses efforts et élabore un vaste cadre de réconciliation, notamment en abolissant les politiques relatives aux revendications territoriales actuellement en vigueur (...) et en développant de nouveaux mécanismes plus appropriés à l'appui de la réconciliation, y compris des lois reconnaissant l'autonomie gouvernementale. »

Droits

Suite en page 2

Droits

Suite de la une

Une saga de près de 25 ans

L'affaire remonte au début des années 1990, alors que la Première Nation Tsilhqot'in a commencé à faire appel aux tribunaux et à ériger des barricades pour stopper les exploitations forestières dans le secteur, déclenchant une bataille judiciaire d'une vingtaine d'années ayant coûté des dizaines de millions de dollars.

La Première Nation Tsilhqot'in, dont le territoire se situe près de Williams Lake, en Colombie-Britannique, est constituée de six bandes autochtones où habitent environ 3 000 personnes. La communauté Xeni Gwet'in a réclamé des titres ancestraux sur deux secteurs. Une entreprise forestière avait tenté de s'assurer l'accès à ces secteurs au début des années 1980, déclenchant plus tard l'affaire courante devant les tribunaux.

Le secteur au cœur de la cause en Cour suprême représente environ cinq pour cent de ce que la Première Nation Tsilhqot'in considère être son territoire ancestral.

Lors des audiences, qui ont débuté en novembre 2002 et ont duré près de cinq ans, il a été plaidé que la Première Nation Tsilhqot'in avait été présente sur ce territoire pendant plus de 250 ans. Mais on a aussi souligné que ses membres étaient « semi-nomades », avec peu de campements permanents, bien qu'ils aient toujours considéré ce territoire comme le leur, et qu'ils l'aient protégé contre toute présence étrangère.

Autre jugement important

La Cour suprême entendra la cause de la CSFY

Pierre-Luc Lafrance
Aurore boréale

Le 26 juin à 9 h 45, heure d'Ottawa, la Cour suprême du Canada a fait connaître sa décision : elle étudiera la cause de la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) qui l'oppose au gouvernement territorial.

Par voie de communiqué, Ludovic Gouaillier, le président de la CSFY, a fait savoir que : « La CSFY accueille avec joie la décision de la Cour suprême de se pencher sur son dossier, et espère qu'il s'agit d'un pas de plus vers la clarification ultime des importantes questions touchant à la gestion de l'éducation en français au Yukon qui avaient été soulevées en première instance au procès. La CSFY réitère cependant son désir de continuer à discuter avec le gouvernement du Yukon dans le but d'en arriver à une solution négociée sur ces questions. »

L'avocat de la CSFY, Roger Lepage, a ajouté que : « La permission d'interjeter appel en Cour suprême du Canada est un beau cadeau de la Saint-Jean-Baptiste! Cela augure bien pour les Franco-Yukonais qui ont le droit au plein respect de l'article 23 de la *Charte*. Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter et il est clair qu'il faut une école secondaire francophone pour assurer une équivalence en éducation au Yukon. Il faut aussi pouvoir gérer les admissions, car cela a un impact direct sur la langue et la culture et la réparation des torts du passé. »

Petit historique du dossier

Rappelons que la CSFY avait gagné un procès en 2011 contre le gouvernement du Yukon auquel il reprochait d'avoir réaffecté à l'enseignement du français comme langue seconde les fonds qui étaient destinés à l'enseignement dans ses écoles, violant ainsi l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues* du territoire.

Ce jugement a été infirmé par la Cour d'appel du Yukon en février dernier, non sur des questions juridiques, mais plutôt sur des questions procédurales, puisque la cour avait conclu à une crainte raisonnable de partialité de la part du juge Vital Ouellet qui officiait dans ce procès. Le tribunal avait donc ordonné la tenue d'un nouveau procès. De plus, la Cour d'appel s'est prononcée sur trois questions de droit en décidant que la *Loi sur les relations de travail* dans le secteur de l'éducation permet l'octroi de contrats à terme pour la direction d'école; l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* accorde à la CSFY un doit d'admettre des enfants de non-ayants droit et la CSFY est comprise dans l'expression « le public » dans la *Loi sur les langues* qui donnerait droit à la CSFY à des services du gouvernement en français.

Comme la décision de la Cour d'appel ne regardait aucune question de fond et que le résultat du litige soulevait des questions de droit pouvant avoir des répercussions au niveau national, la CSFY a décidé de s'adresser directement au plus haut tribunal du pays. Une demande a été déposée le 10 avril à la Cour suprême du Canada qui disposait d'un délai de deux mois pour accepter ou non d'entendre la cause de la CSFY. On attend la tenue d'un nouveau procès en janvier 2015.

Transports Canada Transport Canada

NAVIGUER EN SÉCURITÉ, UN CHOIX JUDICIEUX!

Saviez-vous que près d'une centaine de plaisanciers perdent la vie chaque année sur les plans d'eau du Canada? Afin d'éviter un autre drame :

- **Connaissez les règlements en vigueur**. N'oubliez pas que la sécurité est une responsabilité partagée entre les utilisateurs de plans d'eau et les organismes qui les régissent.
- **Ayez tout l'équipement de sécurité requis à bord**. Celui-ci doit être :
  - facilement accessible;
  - en bon état de fonctionnement, entretenu et remplacé conformément aux recommandations du fabricant.
- **Emportez un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI)** approuvé au Canada et de la taille appropriée pour chacun des occupants.
- **Ayez à bord votre permis d'embarcation de plaisance** si vous utilisez une embarcation dont le moteur a une force de 10 chevaux-vapeur (7,5 kW) ou plus.
- **Vérifiez les prévisions météorologiques** avant de faire une sortie sur l'eau.

Pour préparer votre prochaine sortie ou pour obtenir la toute dernière version du Guide de sécurité nautique, visitez notre site Internet : www.tc.gc.ca/securitenautique.

Canada

Le CNFS honore 15 boursiers

L'Assemblée annuelle du Consortium national de formation en santé (CNFS) a permis le 25 juin de présenter les boursiers 2014-2015. Chaque étudiant a reçu une bourse de 1 000 $ pour son inscription dans un programme postsecondaire de santé et services sociaux en français.

En 2013-2014, le CNFS a contribué à la création de trois nouveaux programmes postsecondaires en santé, pour un total de 98 programmes qu'il soutient, et à la diplomation de 727 étudiants, portant à 4 906 le nombre de diplômés des programmes depuis la fondation en 2003.

Échos de la taïga

CIVR 103,5 FM

En collaboration avec Radio Taïga

Souper bénéfice

Jeunesse TNO de la Fédération franco-ténoise vous offre l'occasion d'appuyer la délégation ténoise pour les Jeux de la francophonie canadienne! Rejoignez-nous le jeudi 10 juillet au Fuego pour un souper-bénéfice à trois services, un spectacle de Grey Gritt et un encan silencieux. Les portes seront ouvertes dès 18 h et le service commencera à 19h. Les billets coûtent 50$ et sont disponibles à la Maison Bleue. Si vous avez des questions, veuillez appeler le (867) 920-2919 poste 259.

Conseil de l'Arctique

La ministre du Conseil de l'Arctique, Leona Aglukkaq, a annoncé qu'à compter du 2 juillet 2014, M. Vincent Rigby est le nouveau président des hauts représentants de l'Arctique.

M. Rigby, sous-ministre adjoint de la Politique stratégique à Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, remplacera M. Patrick Borbey, qui occupe ce poste depuis le 6 mars 2013. La semaine dernière, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que M. Borbey deviendra le nouveau sous-ministre délégué de Patrimoine canadien.

En tant que président des hauts représentants de l'Arctique, M. Rigby travaillera en étroite collaboration avec les hauts représentants des huit États qui composent le Conseil de l'Arctique, ainsi qu'avec les dirigeants des six organisations autochtones ayant le statut de participants permanents au Conseil, pour en assurer la gestion d'ici la fin du mandat du Canada à la présidence.

Students on Ice

La ministre Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada, a annoncé le 2 juillet le nom des treize étudiants (sept du Nord et six du Sud) sélectionnés par Parcs Canada qui participeront cette année à l'expédition Students on Ice. Students on Ice est un organisme primé proposant des possibilités éducatives uniques dans l'Antarctique et l'Arctique. Dans le cadre d'une entente triennale, Parcs Canada versera environ 150 000 $ par an pour parrainer 13 étudiants qui participeront au programme Students on Ice.

Trois étudiants proviennent des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de Karen Benoit et Melody Teddy d'Inuvik et Janelle Jacqueline Bruneau de Fort Simpson.

En plus d'occuper un emploi d'été dans un des lieux gérés par Parcs Canada, les étudiants sélectionnés participeront au programme Students on Ice et prendront part à un projet visant à sensibiliser les jeunes Canadiens et Canadiennes et à communiquer avec eux au moyen de vidéos et d'autres médias sociaux.

Dans le cadre du Plan national de conservation (PNC) du Canada, Parcs Canada œuvre à rapprocher la population canadienne de la nature, et favorise des mesures concrètes ainsi que l'établissement de partenariats menant à des résultats tangibles.

Énergie solaire

En juin, l'Alliance énergétique de l'Arctique a participé à cinq projets de démonstration appuyés par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. Trois des projets ont consisté à monter deux panneaux solaires d'une capacité totale de 500 W sur des remorques. Les autres systèmes étaient formés d'un seul panneau de 250 W. Chaque système est aussi équipé de piles, d'un contrôleur de charge, un onduleur qui permet la connexion d'appareils électriques standard. Ces systèmes servent à éduquer le public sur les systèmes d'énergie photovoltaïque. Ces systèmes seront utilisés dans le Deh Cho, dans le Sahtu et à Yellowknife.

Francophonie

Savoir et faire savoir

Des Caraïbes, des États-Unis, de l'Amérique latine et du Canada, une cinquantaine de jeunes francophones ont séjourné à Winnipeg dans le cadre du 4e Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques. Une belle occasion pour ceux-ci de tisser des liens et de raviver leur flamme francophone.

Wilgis AGOSSA, La Liberté

Le 4e Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques a pris fin à Winnipeg le 30 juin dernier. Pendant une semaine, la cinquantaine de jeunes ambassadeurs qui ont participé à cette rencontre se sont abreuvés d'histoires francophones à la source d'une communauté franco-manitobaine qui a gagné, à la sueur de son front et après de longues luttes, le droit de parler et de vivre en français.

Organisé par le Centre de la francophonie des Amériques en partenariat cette année avec la Société franco-manitobaine (SFM) et l'Université de Saint-Boniface (USB), le forum avait pour but de créer une pépinière de *leaders* qui repartent désormais avec la mission d'afficher avec plus de fierté leur culture francophone.

« Nous avons le mandat de faire rayonner le français partout dans les Amériques, rappelle le directeur général du Centre de la francophonie des Amériques, Denis Degagné. Et, dans le cadre de ce forum, notre but est de faire en sorte que les jeunes puissent retourner avec des outils pour être de bons ambassadeurs dans leurs communautés. »

Le directeur général du Centre de la francophonie des Amériques, Denis Degagné affirme qu' « une francophonie, pour s'affirmer, doit être en relation avec l'autre ». (Photo : Wilgis AGOSSA)

Unis dans la diversité

De tous les pays représentés au forum, l'élément unificateur principal entre chacun des participants était le partage d'une même langue, la langue française. « Ça fait qu'on se sent en famille », lance un ambassadeur du Manitoba, Justin Johnson. Et ceci, malgré les différences culturelles propres à chaque pays. D'ailleurs, Denis Degagné affirme que « la richesse, c'est dans la diversité ».

Comme lui, plusieurs participants ont eu du mal à cacher leur émerveillement, au milieu d'autant de jeunes francophones qui clament à qui veut l'entendre leur fierté francophone. « C'est tellement bien d'être ici, lance Nicholas Hitch originaire des États-Unis. Moi je n'ai pas souvent la chance de trouver beaucoup de personnes avec qui parler français. Ça fait du bien. »

« C'est enrichissant, ajoute pour sa part Marcos Espinoza venu du Nicaragua. Avant d'arriver, il y a très peu de choses que je savais de l'histoire des autres communautés francophones en Amérique. Je pense que cette expérience nous rapproche. »

Et pour les responsables du Centre de la francophonie des Amériques, c'est déjà un combat de gagné. « La francophonie ne peut pas se développer dans un vase clos, souligne Denis Degagné. Les participants sont conscients qu'ils sont chanceux de vivre cette expérience. On le voit dans leurs yeux, ça pétille. »

À chacun son histoire

Chacun des participants est arrivé au forum avec sa propre histoire francophone. Ils en repartent avec plusieurs, dont celle franco-manitobaine. Originaire d'Haïti, Sandy Antoine a été touchée par cette histoire. « Éliminer une langue, c'est éliminer toute une histoire, s'indigne-t-elle. Il faut que le français garde sa place. »

« Waoh! Ils ont pu se battre pour préserver leur langue », s'émerveille Marcos Espinoza. « Il est question maintenant que les générations futures poursuivent le combat », renchérit Sandy Antoine.

Pendant que l'histoire de la francophonie manitobaine fait réagir, celle costaricaine vient comme un exemple dans un environnement où se côtoient sans peines plusieurs langues. « Depuis environ 200 ans, l'enseignement du français est obligatoire dans tout le système public, explique un ambassadeur originaire du Costa-Rica, Aldo Gullock Guillén. On n'est pas un pays francophone, mais on s'est approprié la langue. »

Pour les ambassadeurs franco-manitobains, ce forum vient à point nommé. « Ça nous motive comme jeunesse, affirme Justin Johnson. On ne se sent pas seul. Et je pense que ça va encore plus nous motiver dans les préparatifs des états généraux. »

Avec un regard extérieur, Denis Degagné apprécie cette francophonie manitobaine. « J'adore, confie-t-il. Quand on est une minorité, on est la conscience. Et c'est la minorité qui fait avancer la majorité. »

Chronique TNO Santé — *Votre santé d'abord… en français encore mieux!*

réseau TNO SANTÉ en français

L'été, le soleil et les précautions élémentaires

Le grand air et le soleil sont bons pour votre santé à la condition que vous preniez des précautions élémentaires pour vous protéger des rayons nocifs du soleil, quelle que soit la saison. Le rayonnement ultraviolet (UV) provient de sources naturelles (comme le soleil) et de sources artificielles (comme la lumière noire, les appareils à souder, les lasers et les appareils de bronzage). Une trop grande exposition aux rayons UV naturels ou artificiels peut entraîner le cancer de la peau et d'autres problèmes de santé graves.

Le rayonnement ultraviolet se divise en trois bandes :

a) Les UVA ont une longueur d'onde de 320 à 400 nm. Bien que leur énergie soit inférieure à celle des UVB, ils pénètrent dans le derme et sont responsables du bronzage immédiat, du vieillissement prématuré de la peau et peuvent jouer un rôle dans l'apparition de certains cancers de la peau. Les UVA ne sont pas facilement absorbés par la couche d'ozone; à peu près 95 % réussissent à la franchir.

b) Les UVB ont une longueur d'onde de 280 à 320 nm. Ils ne pénètrent que la couche protectrice de l'épiderme. Ils sont responsables du bronzage à long terme et des coups de soleil, ainsi que de la plupart des cancers de la peau. Une grande part des UVB est absorbée par la couche d'ozone; seulement 5 % se rendent à la surface de la terre.

c) Les UVC ont une longueur d'onde de 100 à 280 nm et sont les rayons UV qui ont le plus d'énergie. Ils sont très dangereux pour toutes les formes de vie (même à très faible dose). Par contre, ils ne traversent pas la couche d'ozone et n'atteignent jamais la terre. Ils sont créés de façon artificielle pour tuer des bactéries

Facteurs agissant sur l'intensité des rayons ultraviolets

Le niveau (intensité) des rayons UV qui atteignent la surface de la terre dépend de plusieurs facteurs :

1. L'heure du jour - Les rayons UV du soleil atteignent leur intensité maximale au midi solaire.
2. La saison - L'angle d'inclinaison du soleil varie avec les saisons. Les rayons ont une intensité maximale au printemps et en été.
3. La couche d'ozone - Une diminution dans l'épaisseur de la couche d'ozone fait augmenter l'intensité des UV.
4. Les conditions météorologiques - Les nuages foncés et chargés d'humidité peuvent absorber jusqu'à 80 % du rayonnement.
5. La réflexion par certaines surfaces - La neige fraîche et immaculée peut refléter jusqu'à 85 % des rayons UV.
6. L'altitude - Le rayonnement UV augmente avec l'altitude.
7. La latitude - Les UV sont plus intenses à l'équateur.

Précaution élémentaire pour se protéger

1. Limitez le temps que vous passez à l'extérieur. Planifiez vos activités à l'extérieur, comme la baignade, de préférence avant 11 h ou après 16 h. Recherchez des endroits où il y a beaucoup d'ombre, comme un parc ayant de gros arbres, des toits partiels, des auvents, des parasols ou des abris contre le soleil de style gazebo. Apportez toujours un parasol à la plage.
2. Consultez les indices UV. Lorsque l'indice UV est de 3 ou plus, portez des vêtements de protection, des lunettes de soleil et appliquez un écran solaire.
3. Couvrez-vous.
4. Protégez vos yeux avec des lunettes de soleil bloquant les UV.
5. Appliquez un écran solaire. Appliquez beaucoup de crème solaire sur les parties découvertes de la peau. Votre écran solaire devrait bloquer les rayons UVB et UVA, et avoir un FPS (facteur de protection solaire) d'au moins 15. N'oubliez pas d'en appliquer une nouvelle couche après la baignade ou l'exercice, ou toutes les deux heures.
6. Buvez beaucoup de liquides frais, surtout de l'eau, avant d'avoir soif. Si les journées ensoleillées sont aussi accompagnées de chaleur et d'humidité, restez au frais et hydratez-vous afin d'éviter les maladies causées par la chaleur. La déshydratation (quantité insuffisante de liquides dans le corps) est dangereuse, et la soif n'est pas toujours un bon indice de la fréquence à laquelle vous devriez boire.

Pour plus d'information

Santé Canada : Sécurité au soleil : http://www.canadiensensante.gc.ca/health-sante/environment-environnement/sun-soleil/index-fra.php

Éditorial

Une semaine de jugements

Alain Bessette

Il s'en est passé des choses à la Cour suprême du Canada la semaine dernière. Il y a eu le jugement dans la cause entre les parents franco-yukonnais et le gouvernement du Yukon. On ignore encore quelle sera la portée du jugement. La Cour se prononcera-t-elle uniquement sur le jugement de la cour d'appel qui portait sur la neutralité du juge de première instance? Ou la Cour décidera-t-elle de se prononcer sur cela puis aussi de s'attaquer au fond du litige? Ce n'est pas encore clair.

Puis il y a eu le jugement rendu sur les droits ancestraux des Premières Nations. Il s'agit du premier jugement de la Cour suprême concernant le droit de propriété des Autochtones sur leur territoire.

Au fil des ans, j'ai répété à quelques occasions dans mes éditoriaux que « c'est pas parce qu'ils ont pas mis de clôture que ça leur appartient pas », en faisant référence aux terres autochtones. C'est ce que vient de confirmer la Cour suprême du Canada dans une cause sur des Autochtones de la Colombie-Britannique.

En essence, la Cour a décidé que les Premières Nations avaient des droits sur leur territoire qui transcendaient notre notion plus européenne et sédentaire d'occupation et de propriété des terres. La Cour émet bien un bémol en soulignant que des projets de développement économique ne pourraient être bloqués s'ils ont des impacts majeurs sur le bien-être économique du Canada.

Cette décision aura des effets importants dans le Nord où toutes les Premières Nations étaient aussi de nature nomade, mais dont le mode de vie leur faisait couvrir des centaines de kilomètres par année. Il semble que les Gwich'ins et les Premières Nation du Sahtu aient déjà abandonné leurs droits ancestraux et ne seront probablement pas touché par cette décision. Par contre, les Tlichos, ainsi que les Premières Nations encore en négociation (Deh Cho et Akaitcho) auront un élément de négociation supplémentaire dans leur arsenal.

En fait, ce jugement devrait servir de base pour toute ronde ultérieure de négociation territoriale, ici et ailleurs au Canada.

C'est en mobylette que ce jeune aîné a défilé lors de la parade du 1er juillet pour la fête du Canada sur la rue Franklin à Yellowknife. (Photo : Alain Bessette)

L'aquilon

C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

on passe le mot APF

Fondation Donaldien FRÉMONT

Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486

Je m'abonne!

	1 an	2 ans
Individus :	35 $ ☐	60 $ ☐
Institutions :	45 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Adressez votre paiement au nom de L'Aquilon :
C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4

Les enfants apprécient fortement la parade de la Fête du Canada, notamment en raison des bonbons qui sont distribués. (Photo : Alain Bessette)

Après la parade, de nombreuses activités attendaient la foule lors des festivités du 1er juillet, notamment le Marché des fermiers où on peut retrouver le bon fromage de France. (Photo : Alain Bessette)

ICI RADIO-CANADA

Venez assister à la présentation publique de l'émission, La Petite Séduction, à Yellowknife le 6 août, 17h45 au Northern United Place. Nourriture et rafraîchissements seront servis!

Merci à tous!

Partenaires, bénévoles, figurants

Scriptwriter - Scénariste

Territoires du Nord-Ouest

APADY
L'association des parents ayants droit de Yellowknife

NWT Arts Council
Le conseil des arts des TNO

Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest

École Allain St-Cyr Yellowknife

Bullocks Bistro

chasing light studio + gallery

The Yellowknife Inn

AFCY
Association franco-culturelle de Yellowknife

CDÉTNO
Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest

La Fédération franco-ténoise

Artist manager - Gérant d'artiste

Aquilon Power Kite

Le comité de parents de l'École Allain St-Cyr

Yellowknife Catholic Schools

Northern Arts & Cultural Centre

Cameraman

Canadian Parents for French NWT Branch

PIDO Production Ltd.

Ragged Ass Rd. Yellowknife

Century 21 Greenway Realty

Crowe MacKay

Nominations à la Cour suprême

La crise persiste entre l'exécutif et le juridique

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Après le jugement invalidant la nomination du juge Nadon, le choix rapide du juge Gascon et les questions soulevées par le transfert du juge Mainville à la Cour d'appel du Québec, la méfiance s'installe **quant au processus de nomination. D'autant plus que la tradition voudrait qu'une femme soit choisie.**

Et s'ajoutent les déclarations du ministre fédéral de la Justice sur la pénurie de femmes dans la magistrature. Les propos de Peter MacKay le 13 juin sur « le lien étroit entre la mère et ses enfants » a choqué plusieurs Canadiens, dont les ministres de la Justice du Québec et de l'Ontario.

« En terme du nombre de femmes à la Cour suprême, on avait atteint une certaine reconnaissance, souligne la doyenne de la section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Nathalie Des Rosiers. Mais ce n'est plus le cas. Si le gouvernement nomme un autre homme, ce sera encore un recul. »

Sur les neuf juges actuels, trois sont des femmes : Beverly McLachlin, Andromache Karakatsanis et Rosalie Abella. Ce pourcentage se reflète à l'échelle du pays dans les cours fédérales, où les deux tiers des juges sont masculins. Sauf que la Cour suprême a déjà connu un banc de quatre femmes et que, dans les tribunaux de l'Ontario, deux juges sur trois sont des femmes.

« Si le ministre MacKay a dit ce qu'on a rapporté, ce n'est pas approprié dans les circonstances, soutient Nathalie Des Rosiers. Pendant des années, on avait nommé beaucoup de femmes, même si ce n'est pas une obligation constitutionnelle ou législative d'avoir la parité des genres.

« Mais peu importe ce que le ministre pense personnellement, on voudrait savoir si le gouvernement a changé de politique. On veut un pourcentage de juges représentant la diversité de la population pour avoir de bonnes décisions. C'est une question de légitimité, mais aussi de bonne gestion. »

L'analyste politique de Saint-Jean (TNL), Ali Chaisson est d'accord. « Est-ce que la magistrature devrait être un microcosme de la société? Si oui, on a beaucoup de travail à faire. C'est toujours malheureux quand un ministre dit la mauvaise chose.

Ali Chaisson a participé dans le passé au processus fédéral de nomination. « Est-ce qu'on a assez de juges francophones, autochtones et néo-canadiens? Il n'y a pas de parité et c'est dommage. »

Il appartient au gouvernement de voir à ces questions.

Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Services de restauration pour la base d'avion-citerne et l'aire de manœuvre d'hélicoptères de Fort Simpson

SC442530

– Fort Simpson, TNO –

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'Administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des TNO, Édifice Stuart Hodgson, 5009, 49e Rue, rez-de-chaussée ou à l'Administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Édifice B&R Rowe, 76, rue Capital, bureau 301, Hay River (Territoires du Nord-Ouest), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 JUILLET 2014.

Renseignements généraux :
Administrateur de contrats
Services partagés de l'approvisionnement
Gouvernement des TNO
Tél. : 867-873-7230

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'appliquent à cette demande de propositions.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de contrats, consultez le www.contractregistry.nt.ca

---

Territoires du Nord-Ouest Assemblée législative

Déclarations d'intérêt

L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest invite les personnes intéressées à présenter une déclaration d'intérêt pour le poste suivant :

Directeur général des élections

Yellowknife, TNO

Le directeur général des élections est titulaire d'une charge publique de l'Assemblée législative et il est responsable de l'administration de toutes les élections générales et de tous les référendums aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Le directeur général des élections est également chargé de l'administration de la *Loi sur les élections et les référendums*, de l'établissement de politiques et de procédures en lien avec les élections et les référendums, de la gestion du Registre des électeurs des TNO, de la formation et de l'encadrement du personnel électoral. Ce poste ne fait pas partie de la fonction publique des TNO.

Les candidats intéressés peuvent soumettre une déclaration d'intérêt à l'Assemblée législative, en l'accompagnant d'un résumé de leurs qualifications et de leurs compétences pertinentes, ainsi que de leur expérience.

Pour en savoir plus sur les exigences de ce poste et sur les renseignements devant figurer dans la déclaration d'intérêt, veuillez vous reporter au site Web de l'Assemblée législative au www.assembly.gov.nt.ca.

Veuillez soumettre vos déclarations d'intérêt au plus tard à **17 h le 15 août 2014 au** :

Président de l'Assemblée législative
aux soins de la greffière de l'Assemblée législative
des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
Tél. : 867-669-2299
Téléc. : 867-873-0432

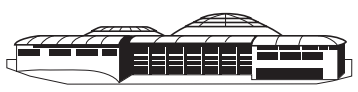

Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services

APPEL D'OFFRES

Construction et entretien des zones 2 et 3 de la route d'hiver nº 1

CT101440

– Norman Wells, TNO –

Le travail consiste à construire et entretenir les zones 2 et 3 de la route d'hiver nº 1, du kilomètre 943 au kilomètre 1097.

Les offres cachetées doivent parvenir au bureau des Services partagés de l'approvisionnement de Hay River ou à celui de Yellowknife au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 JUILLET 2014.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres, qui seront disponibles à compter du 30 juin 2014, en écrivant à l'adresse psstenders@gov.nt.ca.

Une rencontre préalable aux soumissions aura lieu à 15 h le 16 juillet 2014, dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 2e étage de l'édifice Nahendeh à Fort Simpson, aux TNO.

Renseignements généraux :
Administrateur des contrats
Services partagés de l'approvisionnement
Tél. : 867-873-7230

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'appliquent à cet appel d'offres.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de contrats, consultez le www.contractregistry.nt.ca

---

Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Directeur des rénovations pour l'Initiative de rénovation de l'Hôpital territorial Stanton

SC794912

– Yellowknife, TNO –

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sollicite les services d'une organisation ou d'une personne qualifiée qui travaillerait à titre de représentant principal pour le compte du MSSS et de l'Administration de santé territoriale Stanton pendant la durée de l'Initiative de rénovation de l'Hôpital territorial Stanton.

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'Administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5009, 49e Rue, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 JUILLET 2014.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents de demande de propositions à l'aide des coordonnées ci-dessous.

Renseignements généraux :
Administrateur des contrats
Services partagés de l'approvisionnement
Gouvernement des TNO
Tél. : 867-873-7230
Téléc. : 867-920-4112
Courriel : psstenders@gov.nt.ca

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'appliquent à cette demande de propositions.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de contrats, consultez le www.contractregistry.nt.ca

---

ADMINISTRATION DE SANTÉ TERRITORIALE STANTON

Coordonnateur de clinique du service des urgences et de l'équipe volante

Yellowknife, TNO

Poste temporaire jusqu'au 1er Julliet 2015

Le traitement varie entre 47,45 $ et 56,66 $ l'heure (soit environ entre 92 528 $ et 110 487 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11761
Date limite : 4 juillet 2014

Posez votre candidature en ligne au :
travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Tour Centre Square, 5e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléc. : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitement@gov.nt.ca

- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme de promotion sociale du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous. Nous encourageons les personnes handicapées qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou une évaluation, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche.*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ce concours afin de pourvoir des postes semblables à durée déterminée ou indéterminée.*
- *Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le* travaillezauGTNO.ca

Les Canadiens s'accordent pour le dire : nous sommes cool, polis, sexy, et définitivement pas modestes!

TORONTO, le 30 juin 2014 — Alors que la nation vient de célébrer la fête du Canada, et fêtera le 150e du Canada en 2017, un nouveau sondage effectué par Ipsos Reid à la demande d'Historica Canada révèle les attitudes canadiennes à propos du Canada, et nous ne sommes définitivement pas modestes.

Le sondage avait pour but de mesurer les connaissances et les attitudes concernant les Canadiens et leur perception d'eux-mêmes.

Les résultats démontrent que nous acceptons avec plaisir que nous sommes sexy (75 %), cool (89 %), polis (92 %) et fiers de notre patrimoine (89 %) — une augmentation de 10 % par rapport à notre dernier sondage de la fête du Canada contenant des questions similaires, en 2010 (en anglais seulement).

« C'est avec raison que les Canadiens se sentent bien par rapport à eux-mêmes, a dit Anthony Wilson-Smith, président d'Historica Canada. De plus en plus, nous mesurons notre identité en regardant qui nous sommes plutôt qu'en nous comparant aux autres. C'est un grand pas vers l'avant. » Notamment, le sondage de plus de 1 000 répondants a montré un immense soutien pour le 150e anniversaire du Canada. La plupart des Canadiens (71 %) prévoient d'assister à une activité ou une commémoration « Canada 150 » d'ici trois ans. « Alors que nous nous dirigeons vers la fête du Canada, les résultats du sondage démontrent qu'il n'existe peut-être pas de meilleur temps pour être Canadien, a affirmé John Wright, vice-président senior d'Ipsos Reid. Les Canadiens de partout au pays croient fermement que notre nation permet la liberté d'exprimer qui nous désirons être, tout en accueillant les autres à bras ouverts, ce qui est un legs dont nous sommes tous fiers. La fierté de vivre au Canada est toujours croissante, peut-être parce que les Canadiens croient que nous sommes si polis, cool et sexy! » Les autres résultats démontrent que :

- Une personne sur dix (11 %) croit incorrectement que les premières lignes de l'hymne national du Canada, « Ô Canada », sont autre chose que « Ô Canada! Terre de nos aïeux... »

- Seulement un peu plus de la moitié de gens (56 %) peuvent correctement affirmer que le 150e anniversaire du Canada aura lieu en 2017.

- Quatre Canadiens sur cinq (81 %) croient que les « Canadiens devraient faire preuve de plus de patriotisme », alors qu'un sur cinq (19 %) est en désaccord.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada / Public Works and Government Services Canada

Gestionnaire de projets, EN-ENG-04 ou AR-05
Mine Giant

Lieu : Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Salaire : L'échelle salariale est de 90 395 $ à 108 802 $ par année (l'échelle salariale du groupe EN-ENG-04 est de 90 395 $ à 105 427 $; alors que l'échelle salariale du groupe AR-05 est de 93 417 $ à 108 802 $).

Numéro de référence : 2014-SVC-ENA-EDM-17039

Personnes admissibles : Personnes résidant au Canada ainsi que les citoyens canadiens résidant à l'étranger

Pour plus d'information concernant les qualifications essentielles et y soumettre votre candidature, communiquez avec Lishia Fong, conseillère en ressources humaines, à lishia.fong@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou avec Infotel au 1-800-645-5605. Les personnes ayant une déficience auditive peuvent s'adresser par ATS au 1-800-532-9397.

La date de clôture pour soumettre votre candidature est le **24 juillet 2014**.

This information is also available in English.

Canada

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le travaillezauGTNO.ca

Coordonnateur du programme de leadership et de résilience de l'école secondaire Diamond Jenness

Conseil scolaire de division du Slave Sud — **Hay River, TNO**

Poste temporaire jusqu'au 26 juin 2015

Le traitement est actuellement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 764 $.

Nº du concours : 11793 **Date limite :** 18 juillet 2014

Agents de correction de relève (dix postes)

Ministère de la Justice — **Hay River, TNO**

Dix postes permanents

Le traitement initial est de 36,08 $ l'heure (soit environ 70 356 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 764 $.

Nº du concours : 11791 **Date limite :** 7 juillet 2014

Posez votre candidature en ligne au : travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Centre des services des ressources humaines de Hay River, 62, rue Woodland, bureau 209, Hay River NT X0E 1G1. Téléc. : 867-874-5095; courriel : jobshayriver@gov.nt.ca

Planificateur de la gestion des aires de conservation

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles — **Yellowknife, TNO**

Division de la conservation, de l'évaluation et de la surveillance

Poste permanent

Le traitement initial est de 45,36 $ l'heure (soit environ 88 452 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11797 **Date limite :** 9 juillet 2014

Analyste stratégique du développement durable

Ministère de l'Administration des terres — **Yellowknife, TNO**

Division de l'utilisation des terres et du développement durable

Poste temporaire de six mois

Le traitement initial est de 51,93 $ l'heure (soit environ 101 263 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11805 **Date limite :** 11 juillet 2014

Posez votre candidature en ligne au : travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Nova Coast Plaza, 2e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléc. : 867-920-8879; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Chargés de cours (embauche anticipée)

Collège Aurora — **Yellowknife, TNO**

Postes temporaires à temps partiel de neuf mois

Le traitement initial est de 44,85 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 11758 **Date limite :** Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Directeur des finances et de l'administration

Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife — **Yellowknife, TNO**

Administration de santé

Poste temporaire de deux ans

Le traitement varie entre 56,30 $ et 80,43 $ l'heure (soit environ entre 109 785 $ et 156 839 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11796 **Date limite :** 8 juillet 2014

Chargé de cours Programmes de santé

Collège Aurora — **Yellowknife, TNO**

Poste temporaire de neuf mois à temps partiel

Le traitement initial est de 44,85 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 11769 **Date limite :** 8 juillet 2014

Chargé de cours Formation de préposé aux services de soutien personnel

Collège Aurora — **Yellowknife, TNO**

Poste temporaire de neuf mois à temps partiel

Le traitement initial est de 44,85 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,77 $ l'heure.

Nº du concours : 11773 **Date limite :** 2 juillet 2014

Gestionnaire de la vérification interne de niveau II

Ministère des Finances — **Yellowknife, TNO**
Bureau de la vérification interne

Poste permanent

Le traitement varie entre 56,85 $ et 67,87 $ l'heure (soit environ entre 110 858 $ et 132 347 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11802 **Date limite :** 5 août 2014

Infirmier-conseil principal Soins à domicile

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, TNO**

Services de santé territoriaux

Poste permanent

Le traitement varie entre 47,45 $ et 56,66 $ l'heure (soit environ entre 92 527 $ et 110 487 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 11785 **Date limite :** 23 juillet 2014

Posez votre candidature en ligne au : travaillezauGTNO.ca
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, Édifice Laing, 2e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.
Téléc. : 867-873-0445; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

• Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme de promotion sociale du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité. • Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous. Nous encourageons les personnes handicapées qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou une évaluation, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche. • Nous prendrons en considération les expériences équivalentes. • Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ces concours pour pourvoir des postes permanents ou temporaires semblables. • Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.

Amusez-vous sous le soleil en toute sécurité!

Des changements ont été mis en place au parc territorial Fred Henne pour veiller à ce que tout le monde s'amuse en toute sécurité à la plage.

Assurez-vous de passer ces changements en revue avec votre famille, et de les lui rappeler à chaque visite à la plage.

Nouvelles consignes cette année :

- Les enfants de 11 ans et moins recevront un bracelet à code de couleur.
- Les enfants de 11 ans et moins devront être accompagnés d'une personne de 16 ans ou plus pour entrer sur le site de la plage.
- La baignade est interdite près de la rampe de lancement des bateaux du parc territorial Fred Henne.
- Les surveillants de plage éduqueront le public sur la sécurité à la plage et veilleront à ce que les familles bénéficient d'un environnement sûr.

La sécurité nautique en chiffres :

4 Le nombre maximum d'enfants qu'un accompagnateur peut superviser dans l'eau.

7 Dans l'eau, les enfants de 7 ans et moins doivent être à proximité d'un accompagnateur de 16 ans ou plus.

11 À la plage, les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans ou plus.

Avant de venir à la plage :

Veuillez laisser ce qui suit chez vous :
1. L'alcool 2. Les chiens 3. Les jouets gonflables

Matériel de sécurité :

- Trousses de premiers soins situées à l'entrée principale du parc ou à la station de prêt de gilets de sauvetage.
- Matériel de sécurité nautique (perche, sacs de sauvetage, bouées) disponible à la station de prêt de gilets de sauvetage et aux deux extrémités de la plage. On peut également se procurer ce matériel près de l'abri-cuisine à côté de la rampe de lancement des bateaux du parc Fred Henne.

Pour de plus amples renseignements, envoyez un courriel à **parks@gov.nt.ca**

www.nwtparks.ca

TERRITOIRES DU NORD-OUEST Parcs NATURELLEMENT SPECTACULAIRES

Territoires du Nord-Ouest

MOTS CROISÉS

Nº 332

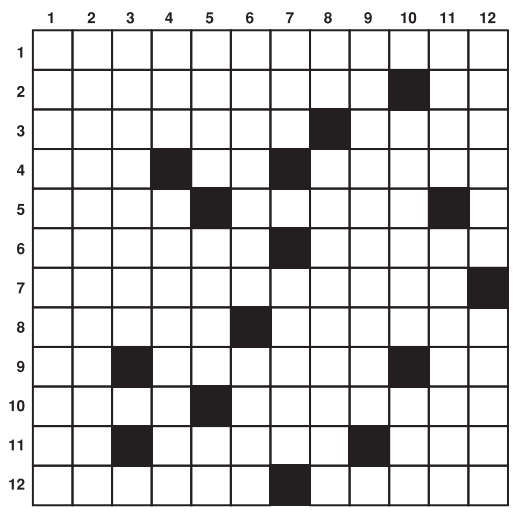

HORIZONTALEMENT

1. Petit outil, garni d'une lame tranchante, servant à tailler les crayons.
2. Bâtiments d'une certaine importance. – Lettre de l'alphabet grec.
3. Qui a de grosses mamelles. – Sommet des Alpes suisses.
4. Belle-fille. – Cité antique de la Basse-Mésopotamie. – Relatifs aux habitants de la Haute-Écosse.
5. Unité monétaire principale de la Namibie. – Nez.
6. Qui occupe un rang indéterminé. – Possessif.
7. Qui déçoit.
8. Sable calcaire en Bretagne. – Voie de communication.
9. Une lettre les sépare inversement. – Inflammation de l'iléon. Doublée.
10. Ses graines sont utilisées en médecine traditionnelle. – Enzyme de l'estomac des jeunes ruminants non sevrés, tels le veau, l'agneau.
11. Préposition. – Éructer. – Suinte.
12. Met sa confiance en. – Puits naturels.

VERTICALEMENT

1. Timbre destiné au paiement d'une amende forfaitaire pour contravention à la réglementation de la circulation.
2. Familles de plantes dont le type est l'amarante.
3. Exemption de devoirs.
4. Général américain (1807-1870). – Du côté opposé à l'avant.
5. Alouette nichant au sol. – Économiste britannique (1773-1836). – Conjonction.
6. Qui ont la blancheur de l'ivoire. – Affluent de la Seine.
7. Solution. – Garder le silence.
8. Gamme. – Pratiquera le défrichement d'un terrain boisé.
9. Contraintes.
10. Langue iranienne parlée dans la région du Caucase. – Éculé.
11. Eau d'un lac. – Arbuste à fruits noirs.
12. Fis du mal. – Armes.

RÉPONSE DU Nº 332

Horoscope

Signes chanceux de la semaine : Poissons, Bélier et Taureau

SEMAINE DU 6 AU 12 JUILLET 2014

Bélier

BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Il y aura passablement d'émotions dans l'air et vous aurez besoin de faire d'importantes transformations autour de vous. Vous serez fortement inspiré par un projet de grande envergure.

Taureau

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Que ce soit pour le travail ou pour une situation plus personnelle, vous réussirez à vous entendre avec les principaux concernés. Vous êtes en excellente position pour demander un prêt.

Gémeaux

GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Beaucoup de boulot en perspective! Vous aurez de nombreux détails à prendre en considération. Vous devrez vous appliquer minutieusement et prendre votre temps pour bien faire les choses.

Cancer

CANCER (22 juin - 23 juillet)
On vous demandera de prendre les commandes d'un projet bien particulier. Ce sera sûrement une situation exigeante, mais qui aura le mérite de rehausser considérablement votre estime personnelle.

Lion

LION (24 juillet - 23 août)
Que vous soyez en vacances ou non, vous passerez une partie de la semaine à la maison. Il y aura sûrement quelques histoires familiales qui vous demanderont beaucoup d'attention.

Vierge

VIERGE (24 août - 23 septembre)
Il ne sera pas toujours facile d'entrer en contact avec certaines personnes. Vous laisserez de nombreux messages et il faudra user de patience avant d'avoir un retour d'appel, même si c'est urgent.

Balance

BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Vous devrez revoir le budget et refaire vos calculs. Vérifiez attentivement vos factures, une erreur pourrait s'y trouver et vous serez en mesure de faire des économies d'échelle assez importantes par la suite.

Scorpion

SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Vous aurez envie de conquérir le monde! Vous serez motivé pour améliorer votre sort et repartir sur de nouvelles bases plus stimulantes. Il s'agit d'une forme de nouveau départ.

Sagittaire

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Vous aurez besoin des premiers jours de la semaine pour réfléchir avant de passer à l'action. Plus vos projets sont imposants, plus il est important d'y consacrer une période de réflexion.

Capricorne

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Vous serez sûrement en charge d'un événement qui rassemblera beaucoup de monde. Vos amis seront des plus exigeants à votre endroit et vous serez incapable de leur refuser quoi que ce soit.

Verseau

VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous pourriez profiter de l'été pour entreprendre un nouveau projet ou pour redéfinir votre carrière. Vous êtes en excellente position pour démarrer votre propre entreprise également.

Poissons

POISSONS (19 février - 20 mars)
Il est grand temps de planifier vos vacances estivales si ce n'est pas encore fait. Plus vous prendrez de temps pour les planifier, plus elles seront magnifiques. Vous ferez des découvertes extraordinaires.